



lundi 31 août 2020

## **PROCOLE SANITAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2020**

Ce protocole met à jour les protocoles précédents adoptés, en vue de l'accueil des élèves lors de la rentrée du 2 septembre 2020.

### **1- Modalités d'information des familles, des élèves et des personnels**

Les familles sont informées des conditions de réouverture par envoi d'un SMS leur indiquant que toutes les informations sont mises en ligne sur le site de l'établissement. Le courrier d'information à destination des familles indique :

- Les modalités et conditions d'ouverture de l'établissement
- Les symptômes évocateurs d'une infection au COVID 19
- Les dispositions sanitaires à prendre avant d'aller à l'école, en particulier la prise de température avant le départ du domicile.

Tous les personnels seront informés lors de la réunion de prérentrée. Les personnels administratifs et techniques ont été formés aux gestes barrières et au protocole sanitaire mis en place lors des journées tout au long des mois de mai/juin et juillet 2020. La formation des équipes techniques et administratives se poursuivra par petits groupes pendant plusieurs semaines après la rentrée.

### **2- Rôle spécifique des parents**

- **Surveillance de l'apparition des symptômes chez leur enfant.**
- **Prise de température avant le départ à l'école et au retour à la maison**
- Participation forte à la sensibilisation des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.
- **Appel à la responsabilité individuelle et collective, un enfant malade quel que soit les symptômes ne doit pas venir à l'école.**
- **Tout cas suspect doit faire l'objet d'un signalement immédiat à la Direction par les familles.**
- Les familles doivent penser à fournir à leur enfant une collation et une gourde pour la prise du goûter pendant le temps de récréation pour le primaire et la pause éventuelle pour le secondaire. Les fontaines à eau sont fermées et non accessibles.
- Les familles doivent fournir un masque pour les élèves du secondaire
- **Afin de préserver la santé de tous, tout élève ne respectant pas les gestes barrières ou les règles de distanciation se verra immédiatement exclu du dispositif scolaire mis en place.**

### 3 Dispositifs sanitaires mis en place dans l'établissement

#### ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT

- Pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire :

**- Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves du secondaire dès l'entrée dans l'établissement. Il devra être porté en classe et dans tous les espaces collectifs (y compris dans les circulations)**

- Les élèves de l'élémentaire ne sont pas tenus de porter de masque
- La prise de température est systématique pour tous les élèves – tout élève présentant de la fièvre (au dessus de 37,3 degrés au thermomètre frontal) ou tout autre symptôme, sera isolé dès son arrivée le temps de le remettre à sa famille.
- Le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée dans l'établissement tant au secondaire qu'au primaire
- Lors des sorties, les familles doivent respecter **à l'extérieur, sur la voie publique, les distanciations nécessaires pour récupérer les enfants** ; des barrières sont installées pour éviter l'afflux d'adultes au portail primaire.

- Pour les personnels

**- Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels et devra être porté en classe et dans tous les espaces collectifs (y compris dans les circulations)**

- La prise de température est systématique – tout personnel présentant de la fièvre (au dessus de 37,3 degrés au thermomètre frontal) sera prié dès son arrivée de retourner à son domicile, ou sera isolé dans l'attente d'une personne pour le raccompagner
- Le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée dans l'établissement pour tous les personnels tant au secondaire qu'au primaire

- Pour les visiteurs

- Deux accès spécifiques leur sont dédiés : la guérite visiteurs à l'entrée du primaire, la guérite visiteurs côté secondaire. Un acheminement spécifique est indiqué ensuite bordé par des barrières.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs et devra être porté pendant tout le temps de présence dans l'établissement et dans tous les espaces collectifs (y compris dans les circulations)
- La prise de température est systématique pour tous les visiteurs – tout visiteur présentant de la fièvre (au dessus de 37,3 degrés au thermomètre frontal) se verra refuser l'accès à l'établissement
- Le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée dans

l'établissement

- Le nombre de visiteurs autorisé au même moment est limité à 2 à l'administration, 2 à la caisse, 2 à la comptabilité, 2 à la vie scolaire et 4 au secrétariat Primaire

### **DELIVRANCE DU MASQUE**

- Lors des journées de pré reprise, 4 masques en tissu lavables sont fournis à chaque personnel, enseignant et non enseignant.
- **Les familles devront équiper leur enfant de masques.** Des masques lavables en tissu pourront être fournis par l'établissement aux élèves qui en auraient besoin ou qui l'auraient oublié ; les familles sont responsables de leur nettoyage et de leur éventuel remplacement.

### **CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT**

- Une signalétique de sens de circulation est mise en place dans tous les bâtiments (montée, descente). Chacun est invité à la respecter.
- Des distributeurs de gel sont disposés sur pignons de tous les bâtiments

### **SALLES DE CLASSE**

Toutes les salles de classe seront équipées à l'entrée de gel hydro alcoolique et de mouchoirs en papier pour que les élèves et les personnels puissent se laver les mains à l'entrée et à la sortie de la classe, nettoyer le clavier et la souris de l'ordinateur du professeur.

- Salles informatiques : chaque élève nettoiera au gel son clavier et sa souris
- Salles de sciences : Les matériels utilisés seront désinfectés par les agents de laboratoire entre chaque classe. Mais il faut aussi prévoir une visière pour le professeur et blouse obligatoire apportée par l'élève dans un sac.
- Salles de permanence : les places seront limitées à 30 élèves par salle. Une troisième salle sera donc ouverte en cas de besoin, la salle E3
- CDI : les emprunts d'ouvrages seront possibles ; lors du retour ils seront déposés dans une caisse pour une mise en quarantaine de 72 heures
- BCD : les emprunts d'ouvrages seront possibles ; lors du retour ils seront déposés dans une caisse pour une mise en « quarantaine » de 72h
- Espaces sportifs : le port du masque lors des principales activités physiques est difficile. Par conséquent, pour les cours d'EPS comme pour les activités de l'Association Sportive (AS), éviter à tout prix les sports collectifs qui prêtent à la proximité. Favoriser les sports individuels.

### **TOILETTES**

Les toilettes seront désinfectées avant et après les récréations.

## ACTIVITES DU FOYER EDUCATIF

- Les mêmes règles sanitaires s'appliquent : port du masque obligatoire pendant les activités, nettoyage des mains au gel à l'entrée dans la salle, nettoyage au gel des jeux utilisés.
- Les activités physiques individuelles peuvent être tolérées avec port du masque ou distance physique entre les élèves.

## CONSOMMATION VENTE ET DISTRIBUTION DE BOISSONS ET DE NOURRITURE DANS L'ETABLISSEMENT

Elle sera maintenue mais organisée de la façon suivante pour limiter les regroupements :

- La vente de viennoiserie se fera sur un espace dédié
- La partie snack restera sur le point de vente habituel

## 4- Gestion d'un cas suspect dans l'établissement

- Si un adulte ou un enfant présente des symptômes ou est suspecté d'être porteur du virus de la COVID 19, il est immédiatement isolé dans une salle dédiée en salle 12 et ou sous la paillote située en face de l'infirmerie pour le secondaire. Sa température frontale est prise et sa famille immédiatement prévenue par téléphone. Les parents doivent venir récupérer leur enfant très rapidement.
- Les adultes et les enfants en suspicion de COVID 19 doivent consulter un médecin et suivre strictement les recommandations prescrites par les autorités maliennes.
- Les personnels et les familles doivent informer sans délai le chef d'établissement.
- **En cas de suspicion COVID 19, l'établissement en préviendra les autorités maliennes et le poste diplomatique.**
- **La communication sera faite à la communauté sitôt le cas confirmé.**



## 5- Adaptation de l'organisation du fonctionnement administratif de l'établissement

Pour toute question administrative relevant de l'élémentaire,

- le secrétariat de l'école reçoit le public du lundi au vendredi de **8h à 12h**. L'accès se fait par la guérite visiteur située côté élémentaire, comme à l'accoutumée, avec les moyens habituels de contrôle sûreté, auxquels s'ajoutent le port du masque obligatoire et une prise de température.
- Toute personne sans masque ou présentant des symptômes d'infection se voit refuser l'entrée.
- Un seul escalier est utilisé par les visiteurs, avec un maximum de quatre visiteurs en même temps. Un couloir d'attente respectant la distanciation physique est disponible, proche du secrétariat.

Pour toute question financière ou administrative pour le secondaire,

le secrétariat, la comptabilité seront ouverts de **8h30 à 12h00**. L'accès se fait par la guérite visiteurs habituelle, aux mêmes conditions. L'accès au bâtiment se fait par l'entrée proche du sas visiteurs et est limité à deux personnes en même temps dans chacun des services concernés.

- Pour les paiements par les familles, les dépôts directs aux banques sont recommandés tels qu'effectués pendant la période de fermeture mais il sera autorisé de se rendre à la caisse ou à la comptabilité selon le cheminement déterminé. L'accès à la vie scolaire est aussi limité à deux personnes, avec respect de la distanciation physique nécessaire.
- Dans toutes circonstances, un maximum de 4 visiteurs simultanés est autorisé pour chacun de ces accès.
- Des marquages au sol et une signalétique particulière sont matérialisés pour l'accueil du public devant les bureaux des secrétariats et de la comptabilité. Le poste de travail des personnels administratifs et vie scolaire a été adapté par la mise en place de parois de protection en plexiglass.

### Calendrier de la tenue des instances consultatives

Consultation du CHSCT et avis du Conseil d'établissement le 31 août 2020.

Consultation et décision de l'AEFE et du Poste le 27 août 2020.

### Suivi du protocole